

Délibération CA 2022 / 03 / 15 – 15

Point 11 de l'Ordre du Jour

RÉMUNÉRATION des MEMBRES EXTERNES des JURYS PASS-L.AS – ANNÉES 2021-2022 et SUIVANTES*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 13

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les taux de rémunération applicables aux intervenants extérieurs participant à la procédure d'admission à l'entrée des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	18
<i>Présents</i>	12
<i>Représentés</i>	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 16 mars 2022

Le Président
Pierre MUTZENHARDT• **Transmis au Recteur Chancelier le 18 MARS 2022**